

HABITAT ET SÉCURITÉ →

Un partenariat pour améliorer votre cadre de vie



Un partenariat actif vient d'être mis en place entre la Ville et Clamart Habitat, afin de répondre au mieux aux attentes des habitants en matière d'habitat et de cadre de vie.

■ Ce contrat entre la Ville et l'Office définit les objectifs suivants :

- 1. L'amélioration de l'habitat existant et de son environnement**
 - réfection des voiries, des cheminements piétons et de l'éclairage de la Plaine et de Trivaux dans les deux ans à venir,
 - reprise en gestion par la Ville d'une partie de la voirie et des espaces verts et aménagement d'aires de jeux.
- 2. Le renforcement de la sécurité des biens et des personnes et l'amélioration de la gestion de proximité**
 - intensification par la Ville des animations pour les jeunes,
 - mise en place de la police nationale de proximité (effective depuis fin avril),
 - réorganisation par Clamart Habitat du gardiennage et renforcement des services (logement, social, accueil de la Plaine)
- 3. La création de nouveaux logements sociaux et équipements publics**
 - développement de la mixité sociale et création d'une école maternelle dans le cadre de la ZAC Bourgogne,
 - étude sur le transfert du centre commercial,
 - développement du patrimoine de l'office dans le bas Clamart.

Ce contrat fera l'objet d'un suivi régulier grâce à un dispositif d'évaluation des actions engagées.

édito

Des priorités claires pour Clamart Habitat



→ Vous le savez, le Haut Clamart et le logement social constituent deux de mes priorités. Aussi, fidèle à mes engagements, j'ai fixé deux objectifs ambitieux à Clamart Habitat :

1/ MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES DES LOCATAIRES

La Ville et l'Office travaillent ensemble pour améliorer le cadre de vie dans les cités de la Plaine et de Trivaux : réaménagement du quartier Bourgogne, construction d'un nouveau centre commercial à la Plaine, réfection de la voirie, entretien des immeubles... Le renforcement des services de l'office, et notamment le recrutement de nouveaux gardiens, va également leur permettre d'être davantage présents sur le terrain.

2/ CONSTRUIRE 400 NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX AU COURS DES 5 PROCHAINES ANNÉES

Clamart Habitat s'est engagé dans un plan de construction sans précédent. C'est dans ce cadre que nous sommes en train de lancer une première série de petites opérations de construction neuves ou de réhabilitation sur le Bas Clamart, dans des quartiers où il y a aujourd'hui trop peu de logements sociaux.

CONSEILS PRATIQUES →

Obtenir un logement social ou une mutation : quelles procédures ?

→ Vous allez ou venez de déposer un dossier de demande de logement social ou de mutation à Clamart Habitat ? Vous recevrez dans un délai maximal d'un mois un numéro unique d'enregistrement départemental.

Il est impératif de remplir correctement le dossier de demande et de transmettre la photocopie de tous les documents demandés.

Par la suite, pensez à renouveler votre demande tous les ans un mois avant sa date anniversaire, sous peine d'annulation.

LE NUMÉRO UNIQUE D'ENREGISTREMENT : DES GARANTIES NOUVELLES

Il garantit votre inscription comme demandeur de logement :

→ sans réponse dans un délai défini au niveau départemental, ce numéro vous assure que le dossier sera examiné,

→ votre demande, d'une durée d'un an, ne pourra être radiée sans que vous en soyez informé par écrit un mois avant.

Attention : ce numéro ne donne pas droit à obtenir un logement sur le critère d'ancienneté de votre demande.

En effet, des conditions sont requises pour obtenir un logement HLM :

→ les ressources financières et la possession d'un titre de séjour régulier, si vous n'êtes pas de nationalité française,

→ les critères varient, selon la commune et le nombre de pièces souhaité, en fonction de votre composition familiale

→ l'attribution de logements HLM en Ile-de-France présente une particularité : ils sont réservés aux partenaires ayant financé les logements (préfecture, communes, conseil général et entreprises).



POUR OBTENIR UN LOGEMENT À CLAMART, DÉPOSEZ ÉGALEMENT UN DOSSIER AUPRÈS DES ORGANISMES POSSÉDANT DES LOGEMENTS SUR LA COMMUNE :

→ Préfecture des Hauts-de-Seine

167, avenue Joliot Curie 92000 Nanterre - 01 40 97 21 60

→ Conseil général 92

2 à 16, boulevard Soufflot 92000 Nanterre

→ Caisse d'allocations familiales pour les familles nombreuses
Rue de Picardie 92140 Clamart

→ Office départemental - 45, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois-Perret - 01 47 57 31 77

→ Votre employeur : si vous êtes salarié d'une entreprise privée, dans le cadre du 1 % logement

→ Le service social de votre administration pour les fonctionnaires d'Etat.

PROCÉDURES D'EXPULSION →

Chasse aux chiens dangereux et aux nuisances

CHIENS DANGEREUX → Conformément à la loi

du 6 janvier 1999 et au règlement intérieur, l'office a engagé des procédures d'expulsion contre les locataires possédant dans leur logement un chien



d'attaque de 1^{re} catégorie (type pitbull).

Plusieurs jugements exemplaires ont été obtenus auprès du tribunal d'instance, qui a lourdement condamné les locataires en prononçant :

- la résiliation du bail aux torts des possesseurs de ces chiens,
- leur condamnation au paiement de 1000 € et des frais de procédure,
- l'expulsion, dans un délai court, aux frais des locataires.

NUISANCES → Des procédures d'expulsion ont également été mises en place contre des familles provoquant de graves troubles de voisinage.

AIDES À LA MUTATION →

Votre logement est devenu trop grand : des aides sont accordées pour en changer



→ Les personnes seules ou en couple occupant un grand logement et souhaitant un appartement plus petit, peuvent se renseigner après du service logement de Clamart Habitat au 01 46 45 35 40.

Pour favoriser une meilleure occupation des logements et faciliter les mutations de locataires, une aide est versée aux locataires qui quittent

leur logement pour un logement plus petit.

Cette aide est destinée à prendre en charge les frais de déménagement et les travaux d'embellissement. Elle s'élève à 1829,39 € maximum sur présentation de factures.

Vous pouvez aussi effectuer un échange de logement avec un autre locataire de Clamart Habitat, après accord de la Commission d'attribution des logements.

Actuellement, 444 logements du parc de Clamart Habitat sont sous-occupés, c'est-à-dire une grande surface occupée par des personnes seules, en couple ou avec un enfant. Il s'agit en majorité de logements de 4 pièces (353 logements sur un total de 681 gérés par Clamart Habitat), de 5 pièces (84 sur les 168) et de 6 pièces (7 sur 12).

Travaux

ZAC Bourgogne



→ La première pierre de la ZAC Bourgogne a été posée officiellement le 18 juin à l'angle de la route du Pavé Blanc et de la rue de Bretagne, en présence de Philippe Kaltenbach, Maire et président de Clamart Habitat, et de Raymond Moie, président de la société d'HLM Pierres et Lumières. Cette société va commencer la construction de 60 logements sociaux.

→ Pierre et Lumières sera aussi le promoteur d'un nouvel immeuble social en partenariat avec Clamart Habitat, qui sera propriétaire de 37 logements sur les 89 prévus.

→ Les sens de circulation ont été modifiés depuis le 8 juillet **rue de Bretagne** et **rue d'Auvergne** :

→ un **sens unique** a été mis en place **rue d'Auvergne**, strictement limité aux riverains, dans le sens route du Pavé Blanc → rue de Bretagne.

→ la partie de la **rue de Bretagne** située entre la route du Pavé Blanc et la rue d'Auvergne est entièrement **condamnée** en raison des travaux de construction par la société Pierres et Lumières. Le reste de la rue, entre la rue de l'Île-de-France et la rue d'Auvergne, est donc en impasse : la circulation y est strictement limitée aux riverains, dans les deux sens.



Ascenseurs

→ Fin 2002 et jusqu'à fin 2003, des travaux de modernisation et de sécurisation des ascenseurs de la résidence Corby, ainsi que ceux du bâtiment R27, seront exécutés (à l'étude : Desprez-Jaurès). L'appel d'offres est en cours. Un système de télésurveillance beaucoup plus efficace sera installé dans les ascenseurs n'en étant pas dotés. Les cabines seront renouvelées.



Allées et candélabres

→ Les entreprises ont été choisies pour la réfection des allées et la rénovation des candélabres. A la demande des associations de locataires, les travaux vont commencer par la cité de la Plaine (juillet 2002) et se poursuivront cité Trivaux au printemps 2003.

Centre ville

→ Clamart Habitat va faire l'acquisition de trois bâtiments en centre ville afin de les réhabiliter et d'étendre son patrimoine dans le cadre de sa politique de mixité sociale. Les architectes ont été désignés. Vous serez tenu informés de l'évolution de ces opérations.

Remplacement des chauffe-eaux à Trivaux-Garenne



→ L'opération de remplacement des chauffe-eau dans les logements de la cité Trivaux-Garenne, a débuté en février. Prévue sur trois ans, cette opération devrait être réduite à deux ans, afin de répondre au souhait d'un grand nombre de locataires. Vous serez tenus informés du nouveau calendrier de travaux.

→ Afin d'optimiser la qualité de ces travaux, notamment en terme de sécurité, Clamart Habitat a signé une convention de partenariat avec Gaz de France pour faire réaliser un diagnostic précis de l'état des logements après travaux. Chaque locataire sera prévenu individuellement du passage du contrôleur dès la fin des travaux.

→ Clamart Habitat interviendra si nécessaire sur des prestations annexes (étalonnage des portes par exemple) en fonction des résultats du diagnostic. Le diagnostic revient à Clamart Habitat à 7,62 € par logement : Gaz de France accordera une subvention pour les vissogaz et participera financièrement aux éventuels travaux découlant du diagnostic.

Réfection des halls à Trivaux-Garenne



Une entreprise a été choisie pour la réfection des halls de la cité Trivaux-Garenne.

Les travaux sont les suivants :

interphonie-serrurerie

→ réfection complète de l'interphonie (y compris les combinés dans les logements) ; remplacement des serrures électriques des portes par un système électromagnétique.

peinture → décapage et réfection en peinture des halls



Début des travaux prévu cet été.

Fin : dernier trimestre 2003.

CONCERTATION →

A l'écoute des associations de locataires

→ Signé le 14 mars dernier par les associations de locataires *, le Plan de concertation locative élaboré par Clamart Habitat a pour objectif d'améliorer la collaboration avec les associations tout en leur attribuant des moyens supplémentaires.

→ Les associations de locataires recevront un forfait de 6 € par logement pour garantir leur fonctionnement et leur autonomie.

→ Clamart Habitat s'engage à répondre sous 10 jours aux courriers et appels des groupements de locataires, et à recevoir leurs représentants, à leur demande, sous 15 jours.

→ Un conseil de concertation locative est créé : sa première réunion a eu lieu le 4 juin. Il va travailler avec l'office sur deux gros dossiers à venir : la transformation de l'office en OPAC, ainsi que le plan "un gardien pour 100 logements".

→ Ce dispositif a été salué comme modèle par l'Union HLM nationale.

LES SIGNATAIRES (de gauche à droite)

- Evelyne Tibéri, CNL
- André Roger, CNI
- André Pelloquin, Vice-président de Clamart Habitat,
- Henri Poiret, CLCV
- Monique Delécourt, CLCV
- François Dantec, CLCV



* CNL (Confédération nationale du logement)
et CLCV (Confédération du logement et du cadre de vie)

PERMANENCES ÉLUS



PHILIPPE KALTENBACH

Maire de Clamart
Président de Clamart Habitat
Sur rendez-vous au 01 46 62 35 08
le lundi de 17h30 à 19h30 à l'Hôtel de Ville
Sans rendez-vous
le vendredi de 17h30 à 19h30
à la Mairie annexe du Pavé Blanc



JEAN-MARC SEYLER

Adjoint au maire, chargé de l'emploi,
de la formation et du logement
Membre de la commission d'attribution
des logements
Les jeudis des semaines paires de 17h30 à
19h30 à la Mairie annexe du Pavé Blanc
Renseignements au 01 46 62 35 91



ANDRÉ PELLOQUIN

Conseiller municipal,
Vice-Président de Clamart Habitat,
Président de la commission
d'attribution des logements
Les 1^{er} et 3^e samedis de chaque mois
de 10h à 12h à l'antenne de la Plaine
Bâtiment F4 - 1, rue du Maine



LAURENCE SALVAT

Adjointe au maire, chargée de la
solidarité et des affaires sociales
le 2^e samedi du mois de 9h30 à 12h
à la Mairie annexe du Pavé Blanc
le 4^e samedi du mois de 9h30 à 12h
au CSC du Pavé Blanc - Foyer des aînés
Renseignements au 01 41 23 05 81

ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES

CONSOMMATION LOGEMENT CADRE DE VIE (CLCV)

Président : **Henri Poiret**
18, rue Danton - Tél. : 01 46 30 07 96
Permanences : tous les jeudis de 18h à 20h (sauf congés scolaires)

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT (CNL)

Président : **André Roger**
Permanence : 9, rue de Bretagne, le lundi de 18h à 19h30
Tél. : 06 60 11 26 16

Infos pratiques

Clamart Habitat

Office Public d'Habitation
à Loyer Modéré

Centre administratif
3^e étage

1, avenue Jean Jaurès

Tél. : 01 46 45 35 40

Fax : 01 46 45 05 54

Horaires d'ouverture au public :

De lundi au vendredi

de 8h30 à 12h15 et

de 13h30 à 17h15 pour :

- toute demande de logement,
- la régularisation des locations,
- tout problème rencontré.

ATTENTION !

Le service logement de l'OPHLM est fermé au public le lundi matin et le jeudi après-midi. Il reçoit sans rendez-vous le jeudi de 16h30 à 18h (sauf en juillet et en août)

Pour tout problème d'ordre technique, l'antenne de la Plaine - située 1, rue du Maine Bâtiment F4 - est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h45.

Conseillère sociale : **Martine Gosset**

Bât. F4 - 1, rue du Maine Sur rendez-vous : 01 46 31 76 18